

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 29 MARS 2017 à 19 HEURES 30

A l'ordre du jour :

1. Compte de gestion 2016 du receveur,
2. Compte administratif 2016,
3. Affectation des résultats,
4. Vote du budget unique 2017,
5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales,
6. Approbation des procès-verbaux du 13/12/2016 et du 21/03/2016,
7. C.C.P.C. :
 - a. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.
 - b. Commission Intercommunale des Impôts Directs : Désignation d'un représentant.
8. Informations et questions diverses.

Convocation et affichage : 24/03/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et neuf mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane HALLOO, Maire.

Présents : Stéphane HALLOO, Marie-Thérèse LE QUELLEC, Odile GRENET, Alexandre COCUET, Brigitte BREDIN, Franck GARTISER, Virginie DENNEQUIN, Philippe DENEYRAT, Gabriel GOEMANS, Richard WARZOCHA, Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE, Patrick LEJONC

Absents représentés :

Gilles de MARTINO représenté par Brigitte BREDIN
Olivier LACROIX représenté par Franck GARTISER
Daniel SALAS représenté par Philippe DENEYRAT

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse LE QUELLEC

Membre extérieur présent : Madame Agnès DELALOT – receveur

Monsieur le maire débute la séance en remerciant Madame Delalot de sa présence sur cette réunion, et demande que l'ordre du jour soit modifié comme suit :

- Retrait du point n°7 : C.C.P.C. : Commission Intercommunale des Impôts Directs : Désignation d'un représentant (date dépassée pour la CCPC sans besoin de délibérer)
- Ajout d'un point : Régie du C.C.A.S.

1) COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame DELALOT, receveur municipal, procède à la lecture du compte de gestion 2016, ainsi qu'à la présentation générale du compte administratif 2016 en section dépenses et recettes, fonctionnement et investissement, représentant un résultat d'exécution comme ci-joint.

Monsieur le maire se retire le temps du vote, et cède la présidence au doyen d'âge afin de procéder au vote du compte de gestion et compte administratif 2016.

Monsieur Richard WARZOCHA demande quels sont celles et ceux qui sont pour, contre ou qui s'abstiennent face à ce vote.

Le compte de gestion 2016 est adopté à l'unanimité et le compte administratif 2016 est adopté à 8 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions (article L.1612-12 alinéa 2 du CGCT).

3- AFFECTATION DU RESULTAT

Arrêt des comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

REPORTS :

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

7.414,93 €

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

270.827,37 €

SOLDES D'EXECUTION :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :

285,58 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

108.218,71 €

RESTES A REALISER :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **0,00 €**

En recettes pour un montant de : **0,00 €**

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

7.700,51 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

COMPTE 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **7.700,51 €**

LIGNE 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **371.345,57 €**

L'affectation du résultat est votée à 11 voix pour et 4 abstentions.

4- VOTE DU BUDGET UNIQUE 2017

Monsieur le maire donne lecture d'un mail de réponse à Monsieur Cocuet sur des interrogations liées au vote du budget (manque d'éléments chiffrés). Il rappelle que la commission des finances s'est réunie le 20 mars 2017.

Monsieur le maire fait le détail du budget primitif 2017 et propose de l'adopter en suréquilibre comme suit :

En section de fonctionnement

Dépenses	526.424,98 €
Recettes	758.295,57 €

En section d'investissement

Dépenses	535.624,71 €
Recettes	535.624,71 €

Le Conseil délibère et approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux de présentation générale du budget primitif 2017.

Le budget primitif 2017 est adopté par

POUR : 11

CONTRE : .0

ABSTENTION : 4

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après en avoir délibéré, les votes sont les suivants :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal décide de voter les 4 taxes comme proposées sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (n°1259 COM), à savoir :

- **Taxe d'habitation** **8,76 %**
- **Taxe foncière bâti** **11,99 %**
- **Taxe foncière non bâti** **26,26 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises** **///**

Monsieur le Maire informe qu'afin de pallier les pertes de la taxe d'habitation et de la C.F.E., la commune de Chauffry recevra des compensations venant la CCPC.

6- APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 13/12/2016 ET DU 21/03/2017

Sur le procès-verbal du 13/12/2016, Madame Dennequin demande que soit ajouté le point 10 (refus du transfert de compétence en matière de PLU à la CCPC. (Pour info, cette mention est inscrite page 149 de PV).

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

7- DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

M le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL n° 107 du 15 décembre 2016 portant création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Brie des Moulins » et « Pays de Coulommiers »

Vu l'article 1609 noniè C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du 16 janvier 2017 de la communauté de communes du Pays de Coulommiers portant création et composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges CLECT ;

Considérant que le nombre de représentant par commune a été fixé à 1 titulaire et 1 suppléant

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein de la CLECT

Après examen et délibéré, le conseil municipal désigne pour siéger au sein de la CLECT :

Titulaire : Patrick LEJONC
Suppléant : Alexandre COCUET

8- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **REGIE DU C.C.A.S. :**
 Suite à la démission de Madame GRENET Odile du poste de régisseur, Monsieur le Maire propose que Madame DESNOYERS-APLHONSE Marie-Christine qui était précédemment mandataire suppléante soit dorénavant régisseur et propose également que Madame GOBINOT Valérie passe mandataire suppléante de celle-ci.
 Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- Monsieur le maire indique que les conseillers seront informés sur le prêt du CTV ainsi que sur l'avancement des travaux qui doivent débutés le 24 avril prochain. Monsieur Warzocha propose son aide pour le suivi des travaux du CTV. Le 22 avril se tiendra une réunion de présentation du CTV à la population. Madame Dennequin demande pour la rue du Chicoire, Monsieur le maire lui répond que cela sera fait et qu'il s'agit d'une erreur de sa part de ne pas avoir répondu plus tôt.
- Madame Desnoyers-Alphonse demande ou en est celle de Monsieur Charpentier qui demandait un point d'éclairage supplémentaire devant l'école. Monsieur le maire lui répond que cela sera vu avec les travaux CTV.
- Monsieur le maire signale qu'une « News letter » informera de la mise en ligne du site internet, la réunion CTV ainsi que la date des scènes rurales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Stéphane HALLOO Maire,	Brigitte BREDIN Conseillère,	Gabriel GOEMANS Conseiller,
Gilles de MARTINO 1 ^{er} adjoint,	Franck GARTISER Conseiller,	Daniel SALAS Conseiller,
Marie-Thérèse LE QUELLEC 2 ^{ème} adjointe,	Virginie DENNEQUIN Conseillère,	Richard WARZOCHA Conseiller,
Odile GRENET Conseillère,	Philippe DENEYRAT Conseiller,	Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE Conseillère,
Alexandre COCUET Conseiller,	Olivier LACROIX Conseiller,	Patrick LEJONC Conseiller,